



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@orange.fr

**EMPRUNT DE  
70 000 € AUPRES  
DU CREDIT  
AGRICOLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2017/30

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2017

**PRESENTS** : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

**ABSENTS** : SEVERAC Pascal ;

*Secrétaire de séance* : Monsieur COING Jean-Pierre.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de contracter un emprunt de 70 000 € afin de financer les travaux engagés de rénovation des toitures de la mairie et du four. Des offres ont été demandées à 3 banques qui sont présentées à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES et après avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir l'offre de LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- |                                             |                          |
|---------------------------------------------|--------------------------|
| - Montant :                                 | 70 000 €                 |
| - Durée du contrat :                        | 7 ans                    |
| - Taux d'intérêt annuel :                   | taux fixe de 0,65 %      |
| - Echéances d'amortissement et d'intérêts : | périodicité semestrielle |
| - Mode d'amortissement :                    | échéances constantes     |
| - Frais de dossier :                        | 150 €                    |

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant de remboursements en dépenses obligatoires.

**S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES,

**AFFIRME** qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,



Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017


Affiché le



ID : 038-213802374-20170407-DEL\_2017\_30-DE



Crédit Agricole  
Sud Rhône Alpes

Envoyé en préfecture le 13/04/2017  
Reçu en préfecture le 13/04/2017  
Affiché le   
ID : 038-213802374-20170407-DEL\_2017\_30-DE

**PROPOSITION DE FINANCEMENT (document non contractuel)**

avr.-17

**EMPRUNTEUR : MIZOEN**

**OBJET DU FINANCEMENT : RENOVATION TOITURES ET FOUR COMMUNAL**

**MONTANT DU FINANCEMENT : 70000 €**

**Prêt à Taux Fixe - Échéances Constantes**

**DUREE : 7 ANS**

**Prêt Annuité Réduite (la 1<sup>ère</sup> échéance est fixée à moins de 1 an de la date de déblocage)**

Taux réduit **0,4998%** Taux calculé sur la base du taux du prêt à échéances annuelles de **0,65%**

Echéances : **ANNUELLES CONSTANTES REDUITES**

Montant de l'échéance : 10 200,94

Montant total des intérêts : 1 406,56

Versement des fonds : 06/06/2017

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 06/07/2017

Toutes les autres échéances de chaque année seront fixées au 6-juil.

OU

**Prêt Échéances Annuelles (1<sup>ère</sup> échéance 1 an après la date de déblocage)**

Taux **0,65%**

Echéances : ANNUELLES CONSTANTES de 10 261,68

Montant total des intérêts : 1 831,79

OU

**Prêt Échéances Semestrielles (1<sup>ère</sup> échéance à 6 mois)**

Taux **0,65%**

Echéances : Semestrielles CONSTANTES de 5 122,73

Montant total des intérêts : 1 718,24

OU

**Prêt Échéances Trimestrielles (1<sup>ère</sup> échéance à 3 mois)**

Taux **0,65%**

Echéances : Trimestrielles CONSTANTES de 2 559,34

Montant total des intérêts : 1 661,43

**FRAIS DE DOSSIER : 150 € TTC (non soumis à la TVA)**

Notification dans le cadre de la Charte Gissler : 1A

La proposition ci-dessus est valable 30 jours à compter de ce jour et pourra être révisée dans ce délai en cas d'évènement sensible intervenant sur les marchés financiers.

De plus, celle-ci vous est soumise sous réserve de l'accord de notre Comité après étude de votre dossier.

**En cas d'acceptation de votre part pendant ce délai, la validité du taux proposé ci-dessus sera prorogée de 2 mois.**

Si vous retenez notre proposition, **nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un double de la présente, revêtu de votre acceptation**

Bon pour accord (mention manuscrite)

Date, signature, cachet social

*Bon pour accord*

*13/4/2017*

*AM*



Le Directeur de l'Agence

2/3



AGENCE CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES  
BOURG D OISANS

Monsieur BERNARD MICHEL

Mairie

38142 MIZOEN

11-avr.-17

EXEMPLAIRE CLIENT

Objet : Proposition de financement  
(Document non contractuel)

BOURG D OISANS , le 11 avril 2017

Pour faire suite à notre récent échange relatif à vos projets d'investissement, nous avons le plaisir de vous adresser ci-dessous une synthèse des conditions de notre proposition et en annexe de ce courrier son détail :

**EMPRUNTEUR : MIZOEN**  
**OBJET DU FINANCEMENT : RENOVATION TOITURES ET FOUR COMMUNAL**  
**MONTANT DE L'INVESTISSEMENT : 156000 € TTC**  
**MONTANT DU FINANCEMENT : 70000 €**  
**DUREE / PERIODICITE : 7 ans**  
**FRAIS DE DOSSIER : 150 € TTC (non soumis à la TVA)**

La proposition ci-dessus est valable 30 jours à compter de ce jour et pourra être révisée dans ce délai en cas d'évènement sensible intervenant sur les marchés financiers.

De plus, celle-ci vous est soumise sous réserve de l'accord de notre Comité après étude de votre dossier.

En cas d'acceptation de votre part pendant ce délai, la validité du taux proposé ci-dessus sera prorogée de 2 mois (le déblocage des fonds devra donc intervenir dans ce délai de 2 mois).

Si vous retenez notre proposition, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un double de la présente et de la proposition détaillée choisie ; chacune devant être revêtue de votre acceptation.

Afin de nous permettre de répondre à vos attentes de déblocage de fonds, nous vous remercions de prévoir un délai minimum de 10 jours entre la remise du dossier complet à votre agence et le déblocage des fonds.

Le Directeur de l'Agence

Bon pour accord (mention manuscrite)
Date, signature, cachet social
13/4/2017

1/3

